

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 décembre 1988, l'assemblée communautaire a approuvé les statuts de l'association Région urbaine de Lyon (RUL), constituée entre les départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et du Rhône et la communauté urbaine de Lyon.

La RUL a pour objet de renforcer les complémentarités entre collectivités et d'élaborer des orientations en matière d'aménagement de son territoire s'étendant sur les départements cités ci-dessus.

L'assemblée générale est composée des représentants des membres fondateurs, à raison de six représentants pour chacun des départements et de douze représentants pour la communauté urbaine de Lyon.

Cette dernière s'est engagée chaque année à apporter, dans le cadre de la perspective du développement des actions pluriannuelles, la participation financière nécessaire à la réalisation des actions retenues dans le programme annuel et à contribuer ainsi aux charges correspondantes du fonctionnement de l'association.

Une subvention annuelle est donc fixée par le conseil de communauté dans le cadre du vote de son budget primitif.

Il est souhaitable de formaliser ce soutien par la signature d'une convention-cadre pour les exercices 1999, 2000 et 2001 qui organise le versement de la subvention et les modalités de contrôle de l'activité de l'association.

Pour l'exercice 1999, la RUL a fixé le montant de la cotisation de la Communauté urbaine à 950 000 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ladite convention-cadre ;

Vu sa délibération en date du 19 décembre 1988 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer, avec la Région urbaine de Lyon (RUL), une convention-cadre pour les exercices 1999 à 2001.

2° - Décide le versement d'une cotisation de 950 000 F au titre de l'exercice 1999.

3° La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1999, 2000 et 2001 - compte 657 480 - fonction 0653.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,